

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 novembre, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes D'Agostini, Lemée, Marianne, Tolmont, Yvon M. Béatrix, Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Leffray, Pollefoort, Poulain, Tabellout.

Absente excusée : Mme Stéfanello.

Secrétaire de séance : Mr Béatrix.

Le procès-verbal du 9 octobre est approuvé.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

Suite à l'appel d'offres lancé en septembre pour les travaux d'extension de l'école, nous avons reçu 42 offres, tous lots confondus, soit 11 lots.

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 octobre et une analyse par le cabinet C2V a été réalisée.

Le Maire présente l'analyse au conseil municipal et l'invite à délibérer sur les entreprises à retenir pour les travaux de l'école.

Après consultation et étude du rapport, le conseil municipal décide de suivre l'avis émis dans le dossier :

LOT 1 DESAMIANTAGE : **MCM 1 6 676,62 €**

LOT 2 VRD ESPACES VERTS : **CHAPRON 39 760.20 €**

LOT 3 GROS OEUVRE : **LEBATIMANS 74 000,00 €**

LOT 4 CHARPENTE BOIS OSSATURE BOIS : **MARTIN CHARPENTE 2 2 341,35 €**

LOT 5 COUVERTURE ZINC BARDAGE : **MARTIN CHARPENTE 5 2 843,38 €**

LOT 6 MENUISERIE ALUMINIUM : **BARBIER 1 5 115,00 €**

LOT 7 PLATRERIE MENUISERIE BOIS : **SMATP 4 2 849,73 €**

LOT 8 PLOMBERIE SANITAIRE : **SNT 9 900,00 €**

LOT 9 ELECTRICITE : **HATTON 1 6 415,93 €**

LOT 10 CHAUFFAGE VMC : **ENVOLIA 17 831.92 €**

LOT 11 PEINTURE - SOLS SOUPLES - FAIENCE : **BOULFRAY 1 7 531,10 €**

Le montant total des travaux s'élève donc à 325 265.23 € HT

Le conseil municipal autorise le Maire à notifier les marchés aux entreprises retenues et le charge des différentes démarches administratives.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

TARIFS SALLE DES FETES 2018

Le maire invite le conseil à délibérer sur les tarifs de la location de la salle des fêtes à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après délibération, le conseil municipal décide de voter les tarifs suivants :

2017	Habitants de FAY	Habitants hors commune
Week-end complet	150 €	285 €
Week-end avec tennis de table	120 €	240 €

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

PERSONNEL : RIFSEEP /IAT

Les régimes indemnitaires actuels ont été remplacés par le RIFSEEP qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique.

Le projet doit être validé par le comité technique du centre de gestion.

N'ayant pu terminer la mise en place du RIFSEEP pour le présenter au comité technique, il est proposé de reconduire, dans les mêmes conditions que l'an passé, l'IAT en attendant la validation du régime indemnitaire. Un versement sera effectué en novembre selon les critères habituellement définis jusqu'ici.

Il est proposé d'attribuer une enveloppe de 1 538 € pour le versement de l'IAT en novembre au personnel titulaire.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le taux qu'il souhaite attribuer à l'indemnité de conseil à laquelle le trésorier peut prétendre.

La totalité de l'indemnité, pour 2017, s'élève à 334.39 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le taux de 100 %.

AVIS SUR LA PRISE FACULTATIVE DE COMPETENCE A LA COMPETENCE G.E.M.A.P.I. (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS)

Par délibération en date du 12 octobre 2017, le conseil communautaire Le Mans Métropole a adopté le principe de la prise, par la communauté urbaine, de nouvelles compétences facultatives dénommées comme suit :

- Etudes et appuis de la ou les Commission(s) Locale(s) de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et mise en œuvre des SAGE Sarthe-amont, Sarthe-aval et Huisne.
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants Sarthe-amont, Sarthe-aval et Huisne.

Ces compétences permettront à Le Mans Métropole de participer à un syndicat mixte en cours de création à l'échelle du bassin de la Sarthe, en remplacement de l'actuelle Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

En application des dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, cette compétence facultative doit être attribuée par Mr le Préfet au vu de délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux de Le Mans Métropole.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la prise, par la communauté urbaine Le Mans Métropole des compétences facultatives suivantes :

- Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et mise en œuvre des SAGE Sarthe-amont, Sarthe-aval et Huisne.
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants Sarthe-amont, Sarthe-aval et Huisne.

ACHAT DE FONCIER

Mr le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires des parcelles situées à Fay, section ZK 24 et 23 et D95, 425 et 424 pour une surface totale de 9494 m² souhaitent les mettre en vente.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains pourraient intéresser la commune, notamment pour son projet de salle multifonctions et d'aménagement extérieur (sur les parcelles ZK 23 et 24). Les parcelles D95, 424 et 425 permettrait de dégager le virage route d'Etival / Crannes.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'achat au conseil municipal et lui demande de l'autoriser à prendre contact avec les propriétaires pour une négociation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Monsieur le Maire de négocier dans ce sens auprès de la famille,

APPROUVE à l'unanimité, le projet d'achat des parcelles, au prix de 0.30 € le m² pour les parcelles ZK 23 et 24 et au prix de 3 € le m² pour les parcelles D95, 425 et 426.

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

La commune de Fay va devoir procéder au recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.

La commune va donc devoir recruter un agent recenseur pour cette période. Cet agent devra être disponible et avoir des connaissances en informatique et internet pour guider la population qui souhaite répondre via internet. Une formation lui sera dispensée.

Madame Alexandra LEMOTHEUX, secrétaire de mairie, a été nommée coordonnateur communal. Elle accompagnera l'agent recenseur dans sa mission.

CREATION D'UN NOUVEAU SYNDICAT SUITE A LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE L'ORNE CHAMPENOISE, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU RHONNE ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VEZANNE ET DU FESSARD

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du ruisseau de l'Orne Champenoise, du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Rhonne et syndicat intercommunal de la Vézanne et du Fessard.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet.

CLASSE DE NEIGE 2018

Le Maire fait part au conseil qu'il a reçu un courrier de la directrice de l'école sollicitant le conseil municipal en vue d'obtenir une subvention pour la classe de neige qui aura lieu du 20 au 27 janvier 2018.

Pour mémoire, en 2012, le conseil municipal avait attribué une aide de 70 € par enfant. Cette année, 45 enfants sont concernés par cette classe de neige.

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler la somme de 70 € par enfant soit un total de 3150€.

Cette subvention étant nécessaire d'être versée cette année, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget sur le chapitre 11 :

Compte 615228 : - 3 200 €

Compte 657361 : +3 200 €

Le conseil municipal charge le maire de faire exécuter sa décision. Il est également précisé que les recettes des TAP (temps périscolaires) vont permettre de financer une partie de la classe de neige des élèves du CP au CM2 et une sortie scolaire pour les élèves de maternelle (de la petite section à la grande section) pendant que les plus grands seront au ski.

QUESTIONS DIVERSES :

Vœux 2018

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 11h à la salle des fêtes.

Rythmes scolaires

Monsieur Pollefoort indique au conseil que les représentants des parents d'élèves ont distribué aux familles un questionnaire pour recueillir leur avis sur un retour ou non de la semaine à 4 jours. Les réponses seront transmises au conseil d'école du lundi 13 novembre. En parallèle, les 5 communes de l'ex bocage cénomans vont se réunir ce même jour pour un tour de table sur le sujet.

Lors d'une prochaine réunion, le conseil municipal sera invité à délibérer sur le rythme scolaire de la rentrée prochaine (retour à 4 jours ou maintien de la semaine à 4.5 jours).

Achats immobiliers

Le maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir un courrier du notaire, Maître Poujade (Sablé sur Sarthe), en charge de la vente des biens du 2 et 4 place de la mairie, proposant à la commune de Fay si elle intéressée de les acheter. Monsieur Pollefoort va entrer en relation avec le service urbanisme foncier de Le Mans Métropole, en charge de cette compétence.

Le maire informe le conseil municipal que la pointe du terrain cadastré D n°724 pourrait intéresser la commune. En achetant cette pointe, cela permettrait de dégager la visibilité actuellement difficile et préparerait l'arrivée de nouvelles constructions futures dans le secteur. Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge des démarches administratives.

La séance est levée à 22h15.